

# Contactez-nous !

Remplissez le formulaire ci-dessous et envoyez-le à l'adresse suivante :



**Communauté de Communes du Sud Territoire**  
8, place Raymond Forni  
BP 106 - 90101 DELLE Cedex  
ccst90@cc-sud-territoire.fr

➔ **Vous :**  
Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code postal : ..... Commune : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....

➔ **Adresse de votre projet :**  
.....  
Code postal : ..... Commune : .....

- Propriétaire occupant
  - Logement locatif occupé ou non
  - Copropriété
- Votre logement a-t-il plus de 15 ans ?
- OUI    NON

➔ **Vos travaux envisagés :**

- Amélioration énergétique
- Adaptation du logement pour le maintien à domicile
- Réhabilitation de logements dégradés
- Valorisation du patrimoine (maisons à colombages...)

➔ **Vos disponibilités :**  
Jours et horaires : .....  
.....

**ATTENTION : aucun devis de travaux ne doit être signé avant l'accord des financeurs !**

# Je souhaite améliorer mon logement ?

## Contactez nous !

### Démarches gratuites et sans engagement

- ➔ **par voie postale :**  
**Communauté de Communes du Sud Territoire**  
8, place Raymond Forni  
BP 106  
90101 DELLE Cedex
  - ➔ **par téléphone ou courriel :**  
**03 29 64 45 10** ou **06 70 16 15 04**  
(Catherine SIMON)  
territoiredebelfort@urbam.fr
  - ➔ **lors des permanences\* à la Communauté de Communes du Sud Territoire :**
    - le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois de 10h30 à 12h30
    - le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois sur rendez-vous
  - ➔ **lors de visites à domicile**
- \* pas de permanence en août et la dernière semaine de décembre

### Opération soutenue par :



# POUR RÉNOVER C'EST MIEUX D'ÊTRE AIDÉ

- Aides financières
- Conseils techniques
- Assistance administrative

## Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

2019 - 2022

Communauté de Communes du Sud Territoire :  
BEAUCOURT, BORON, BREBOTTE, BRETAGNE, CHAVANATTE, CHAVANNES-LES-GRANDS, COURCELLES, COURTELEVANT, CROIX, DELLE, FAVEROIS, FÊCHE-L'ÉGLISE, FLORIMONT, FROIDFONTAINE, GRANDVILLARS, JONCHEREY, LEBETAIN, LEPUIX-NEUF, MONTBOUTON, RÉCHÉSY, RECOUVRANCE, SAINT-DIZIER-L'ÉVÊQUE, SUARCE, THIANCOURT, VELLESCOT, VILLARS-LE-SEC.

© URBAM CONSEIL

## Qui est concerné ?

### → Propriétaires occupants

Pour réaliser des économies d'énergie.  
Pour prendre en compte des situations d'inconfort ou de perte d'autonomie.  
Pour valoriser votre patrimoine.

### → Propriétaires bailleurs

Pour réaliser des économies d'énergie et /ou résoudre des situations de dégradation.  
Pour proposer un loyer maîtrisé.

## Avec quelles aides, quels conseils ?

L'opération engagée jusqu'en 2022 peut vous permettre de réaliser votre projet de travaux dans le logement que vous occupez ou que vous souhaitez louer, grâce à :

### → des conseils gratuits et personnalisés

- Par l'opérateur URBAM CONSEIL : informations et conseils, visites sur place, étude de faisabilité de votre projet, expertise technique, assistance dans le montage et le suivi des dossiers de subventions.

### → des aides financières importantes

- De l'Agence nationale de l'habitat (Anah), de la Communauté de Communes du Sud Territoire et du Conseil Départemental du Territoire de Belfort.
- D'autres organismes au cas par cas.
- Sous conditions de ressources pour les propriétaires occupant leur logement à titre de résidence principale.
- Sous conditions de location à loyer modéré pour les propriétaires bailleurs.

### → des prêts incitatifs et des avantages fiscaux

- TVA à taux réduits.
- Crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE).
- Crédit d'impôt pour travaux liés au maintien à domicile.
- Défisicalisation locative.
- Eco-prêt à taux zéro (éco-PTZ).



## Comment l'OPAH de la Communauté de Communes du Sud Territoire peut m'accompagner ?

- Je remplis le formulaire situé au dos
- URBAM CONSEIL me contacte
- Je définis mon projet sur la base de conseils techniques et d'une visite.
- Je suis accompagné(e) dans les étapes de montage de mon dossier de financement.
- Je suis accompagné(e) dans la réalisation des travaux et pour obtenir les subventions.

## Pour quels travaux ?

- Amélioration énergétique
- Adaptation du logement pour le maintien à domicile
- Réhabilitation de logements dégradés
- Valorisation du patrimoine architectural

